



DEMANDE D'INSTALLATION ou de REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de plus de 20 Equivalent-Habitants

Pour toutes questions, veuillez contacter le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de communes

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu en mairie le : Dossier transmis au SPANC le :
N° de dossier :

1. NATURE DU PROJET:

- Construction neuve
- Extension de locaux existants
- Transformation des locaux existants
- Réhabilitation d'une installation d'assainissement existante

Si le projet est déposé dans le cadre d'une demande d'urbanisme, préciser la nature et le numéro de la demande d'urbanisme:

- Permis de Construire N° :
- Déclaration de Travaux N° :
- Permis d'Aménager N° :

2. COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Nom et prénom du Propriétaire:
Raison Sociale (le cas échéant) :
Adresse actuelle :
Téléphone :
Mail :

Concepteur du projet (architecte, maitre d'œuvre, ...) le cas échéant :

Nom et prénom du Concepteur:
Raison Sociale (le cas échéant) :
Adresse actuelle :
Téléphone :
Mail :

3. PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT avec la présente demande

- L'étude à la parcelle, conforme au cahier des charges de la Communauté de communes Lure Vançon Durance, accompagnée des pièces suivantes :

- un plan de situation de la parcelle au 1/25.000^{ème}
- l'étude des contraintes de la parcelle avec l'analyse du site, l'analyse environnementale et hydrologique
- l'étude de sol avec un plan parcellaire détaillé localisant les sondages et les tests de perméabilité
- la description de la filière (collecte, prétraitement, traitement, rejet).
- un schéma de principe de l'installation
- une coupe et un profil détaillé (avec indication des pentes) de localisation et de dimensionnement des différents éléments de l'ouvrage. Les informations fournies à cet égard doivent être suffisantes pour permettre à l'installateur de respecter la prescription. Cette coupe doit permettre de justifier que l'écoulement gravitaire est possible pour une pose des drains à une profondeur voulue.



DEMANDE D'INSTALLATION ou de REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de plus de 20 Equivalent-Habitants

Pour toutes questions, veuillez contacter le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de Communes

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT avec la présente demande (suite)

- une note de calcul** détaillée précisant le dimensionnement des ouvrages
- les notices du constructeur** décrivant les ouvrages et précisant leur mode d'utilisation et d'entretien
- un plan de masse du projet de l'installation** au 1/250^{ème (maxi)} sur la base cadastrale précisant :
 - La position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées
 - La position du dispositif d'assainissement (prétraitement + traitement) à l'échelle et le rejet éventuel vers exutoire le cas échéant
 - La position des immeubles voisins
 - Les aires de stationnement et de circulation de véhicules
 - La présence d'arbres de haute tige
 - L'emplacement de points d'eau destinés à la consommation humaine et arrosage
 - Les cours d'eau, fossés, etc.
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie
 - Le sens de la pente du terrain
 - Le cas échéant les zones inondables
- une copie du permis de construire** ou à défaut une copie des plans intérieurs, si possible
- le présent formulaire dûment complété, daté et signé**
- le cas échéant, **une autorisation de rejet** et/ou de **servitude de passage en domaine privé**
- le cas échéant, **une attestation sur l'honneur** s'il existe un **puits** ou **une source à moins de 35m** du dispositif d'assainissement
- le cas échéant, **une autorisation d'implanter le système d'assainissement non collectif en limite de propriété**

4. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN où l'installation doit être implantée :

N° de parcelle cadastrale : Section :

Adresse :

Personne à contacter (si différente) :

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour l'assainissement non collectif :m²

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable : Oui Non

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

Faible (<5%) Moyenne (entre 5% et 10%) Forte (>10%)

Existe-il une nappe d'eau à moins d'un mètre sous le sol : Oui Non

Existe-il un captage d'eau (forage, puits) dans un rayon de 35m par rapport au dispositif envisagé :

Oui Non

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine : Oui Non

Si non, joindre une attestation sur l'honneur dûment complétée et signée (formulaire disponible en mairie)

Destination des eaux pluviales **ATTENTION le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit)**

Rejet en surface (fossé, caniveau, etc)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare, etc)

Autre, à préciser :

Le terrain est-il en zone inondable : Oui Non

L'étude de définition de la filière établit par un bureau d'études spécialisé démontre l'impossibilité technique d'implanter l'installation d'assainissement non collectif hors zone inondable.



DEMANDE D'INSTALLATION ou de REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de plus de 20 Equivalent-Habitants

Pour toutes questions, veuillez contacter le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de communes

5. RENSEIGNEMENTS SUR L'HABITATION ET SON OCCUPATION:

- Résidence : Principale Secondaire
Nombre d'occupants : Fréquentation (j/an) :
Nombre de chambres:
Surface habitable (m²):
Nombre de pièces principales*:

*Au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour et au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Avant agrandissement, nombre de pièces principales : nombre de chambres et bureaux :

- Bâtiments comportant plusieurs logements :
Nombre de logements (capacité d'accueil) : Ou chambres :
Nombre d'occupants permanents :
Nombre d'occupants passagers : Fréquentation (j/an) :
Surface habitable (m²):

- Type de locaux (restaurant, hôtel, camping, gîte,...) :
Nombre de chambres :
Nombre maximum d'occupants présents simultanément :
Type d'accueil : Passager Saisonnier Permanent

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

6. DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE – PRETRAITEMENT

Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément : Oui Non

Volume de la fosse toutes eaux : m³

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :

Un lestage de la fosse est-il prévu (en cas de présence de nappe) : Oui Non

Une ventilation primaire sur la fosse est-elle prévue : Oui Non

Une ventilation secondaire avec extracteur statique ou éolien est-elle prévue : Oui Non

Le préfiltre (facultatif) est-il séparé de la fosse : Oui Non

Si oui, volume : m³

La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10m de l'habitation : Oui Non

Est-il prévu un bac à graisse (autorisé seulement si la distance entre l'habitation et la fosse est >10m) : Oui Non

Si oui, volume : m³

Présence d'un dégrilleur : Oui Non

Autres prétraitements (fiches techniques du constructeur) :

.....

.....

Volume du décanteur primaire : m³

Matériau utilisé :

Volume permettant une vidange tous les 3-4 ans : Oui Non



DEMANDE D'INSTALLATION ou de REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de plus de 20 Equivalent-Habitants

Pour toutes questions, veuillez contacter le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de communes

7. DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE – TRAITEMENT

Distance minimale :

Par rapport à l'habitation :m

Par rapport à la limite de la parcelle :m

Par rapport aux arbres :m

- Filtre à sable vertical drainé**: Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Filtre à sable à écoulement de surface**: Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Filtre planté de roseaux à flux vertical**: Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Filière compact agréée** : au JO du Type :
Caractéristiques (m³ cuves) :
- Autres** (à préciser) :
Dimension du système : Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Si autres ou filières compactes : joindre une copie de l'Avis du Journal Officiel de la République Française portant agrément du procédé.

8. DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE – REJET

Garantie minimale de rejet conforme à l'arrêté du 22 juin 2007 : Oui Non
DBO5 : MES : DCO :

Quel est le mode de rejet prévu :

- Irrigation souterraine de végétaux (sauf potagers) Milieu superficiel

Tranchée d'infiltration rejet : Longueur :m

Milieu superficiel (en dernier lieu) :

- Privé Communal Départemental

Rejet en milieu superficiel : Si vous n'êtes pas vous-même le propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu du rejet : Oui Non
(si oui, le joindre à votre demande ; si non, la demande d'installation sera refusée)

9. PRESCRIPTIONS GENERALES

Station clôturée obligatoirement (hauteur de clôture minimale de 2m) : Oui Non

Ouvrage permettant la surveillance du fonctionnement et des rejets de la station : Oui Non

Regard de contrôle en entrée : Oui Non

Regarde de contrôle de sortie: Oui Non

Canal de comptage des débits en entrée: Oui Non

Canal de comptage des débits en sortie: Oui Non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux contrôles des installations d'assainissement non collectif. Le destinataire des données est : le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Communauté de Communes.



DEMANDE D'INSTALLATION ou de REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de plus de 20 Equivalent-Habitants

Pour toutes questions, veuillez contacter le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de communes

EN AUCUN CAS, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public. Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service.

10. ATTESTATION

J'atteste avoir pris connaissance que :

- ✓ Si une case « Non » a été cochée, ma demande d'installation sera refusée.
- ✓ Un avis favorable du SPANC en matière d'assainissement non collectif ne vaut pas un accord du permis de construire ou d'aménager.
- ✓ Malgré l'avis favorable du Certificat d'Urbanisme, si les conclusions de l'étude de sol concluent à l'impossibilité de réaliser un système, par exemple dans le cas d'absence d'exutoire, l'avis du SPANC sera défavorable.
- ✓ Que l'avis du SPANC est une pièce annexe du dossier de demande de permis de construire ou d'aménager. Son absence peut conduire au refus du permis de construire par l'autorité compétente.
- ✓ Tout dossier incomplet sera jugé défavorable.
- ✓ Aucun avis favorable ne sera délivré si je ne fournis pas toutes les autorisations de rejet (s'il y a lieu d'y en avoir).
- ✓ Qu'en cas d'engorgement prolongé en eau de mon système d'assainissement, des dysfonctionnements peuvent survenir. Le SPANC ne pourra être tenu pour responsable des désagréments occasionnés sur une installation d'assainissement non collectif en cas d'inondation.
- ✓ Que le contrôle de bonne exécution s'effectuera AVANT REMBLAIEMENT DU CHANTIER.

11 .ENGAGEMENT

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ✓ Ne pas entreprendre les travaux AVANT réception de l'AVIS FAVORABLE du SPANC,
- ✓ Réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été accepté par le service public (arrêté du 27 avril 2012, arrêté du 22 juin 2007, Normes XP DTU 64-1 de mars 2007),
- ✓ La station d'épuration sera conçue et implantée de façon à ce que son fonctionnement minimise l'émission d'odeurs, de bruits et de manière à préserver des nuisances de voisinage et des risques sanitaires
- ✓ A entretenir la station d'épuration conformément aux recommandations du constructeur, ou établir un contrat d'entretien et d'effectuer un contrôle du niveau de rejet suivant la périodicité décrite en annexe III de l'arrêté du 22 juin 2007.
- ✓ Respecter le projet d'assainissement tel que validé ci-dessus en son entier par le service pour la réalisation de l'aménagement du projet dans le cadre du permis de construire (emplacement de l'installation, sorte des eaux usées, dimensionnement conforme à l'avis de conception),
- ✓ Prévenir le SPANC, 7 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX (formulaire de demande de contrôle d'exécution à remplir, daté, signé) pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de la bonne exécution,
- ✓ Réhabiliter l'installation selon les normes et réglementations en vigueur si nécessaire en cas de sinistres (inondation, ...),
- ✓ Payer la redevance du SPANC qui sera émise par le Trésor Public.

Fait à : Le :

Signature du propriétaire



DEMANDE D'INSTALLATION ou de REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de plus de 20 Equivalent-Habitants

Pour toutes questions, veuillez contacter le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de communes

12. AVIS DU SPANC :

Cadre réservé à l'administration

Avis sur le Dispositif d'Assainissement Non Collectif proposé par le Pétitionnaire

FAVORABLE

FAVORABLE AVEC RESERVES

DEFAVORABLE

Etude supplémentaire demandée sur le traitement :

Oui

Non

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : Le :

Signature du contrôleur

13. AVIS DE L'AUTORITE COMPETENTE:

Cadre réservé à l'administration

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FAVORABLE

FAVORABLE AVEC RESERVES

DEFAVORABLE

Fait à : Le :

Signature du Président